



# Ordonnance du DFI réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les pays tiers (OITE-PT-DFI)

## Modification du 6 mai 2021

---

*L'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV),  
vu l'art. 111, al. 1, let. a et c, de l'ordonnance du 18 novembre 2015  
régulant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux  
et de produits animaux avec les pays tiers<sup>1</sup>  
arrête:*

### I

L'annexe 1 de l'ordonnance du DFI du 18 novembre 2015 réglant les échanges d'importation, de transit et d'exportation d'animaux et de produits animaux avec les pays tiers<sup>2</sup> est modifiée conformément au texte ci-joint.

### II

La présente ordonnance entre en vigueur le 8 mai 2021<sup>3</sup>.

6 mai 2021

Office fédéral de la sécurité alimentaire  
et des affaires vétérinaires:

Hans Wyss

<sup>1</sup> RS 916.443.10

<sup>2</sup> RS 916.443.106

<sup>3</sup> Publication urgente du 7 mai 2021 au sens de l'art. 7, al. 3, de la loi du 18 juin 2004 sur les publications officielles (RS 170.512)

*Annexe 1*  
(art. 1)

## **Actes législatifs de l'UE relatifs aux conditions d'importation et de transit harmonisées**

*Ch. 60 et 65*

Acte législatif de l'UE	Titre et date de publication du texte législatif et de l'acte modificateur
60. Règlement (UE) n° 605/2010	Règlement (UE) n° 605/2010 de la Commission du 2 juillet 2010 arrêtant les conditions sanitaires et de police sanitaire ainsi que les exigences en matière de certification vétérinaire pour l'introduction dans l'Union européenne de lait cru et de produits laitiers destinés à la consommation humaine, JO L 175 du 10.7.2010, p. 1; modifié en dernier lieu par le règlement d'exécution (UE) 2021/645, JO L 133 du 20.4.2021, p. 29
65. Décision 2011/163/UE	Décision 2011/163/UE de la Commission du 16 mars 2011 relative à l'approbation des plans soumis par les pays tiers conformément à l'art. 29 de la directive 96/23/CE du Conseil, JO L 70 du 17.3.2011, p. 40; modifiée en dernier lieu par la décision d'exécution (UE) 2021/653, JO L 138 du 22.4.2021, p. 1